**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur- Fraternité - Justice**

**MINISTERE DE L’ELEVAGE**

**DIRECTION DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ANIAMLES**

**Avis d’Appel d’offres (AA0) N°17/cpmp/sr/DDFA/mE/2015**

1. Cet Avis d’appel d’offres fait suite à l’Avis Général de Passation des Marchés Publics et le PPM approuvés par la Commission de Passation de Marchés Publics du Secteur Rural et la CNCMP en janvier 2015.
2. Le Ministère de l’Elevage envisage de financer sur le budget Etat l’acquisition de produits et matériel d’insémination artificielle.
3. Le Ministère de l’Elevage sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter la fourniture de produits et matériel d’insémination artificielle.
4. La passation du Marché se fera par voie d’Appel d’offres national ouvert.
5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et examiner le Dossier de consultation auprès de la CPMP/SR ou aux services du Ministère de l’Elevage Nouakchott, Mauritanie, Tél : 45 25 61 70 ou consulter sur le site web : www.cpmpsr.com.
6. Le dossier d’appel d’offres, en version authentique cachetée par la CPMP/SR, pourra être obtenu auprès des du Ministère de l’Elevage contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de 20.000 UM (Vingt Mille) au Trésor Public exclusivement, seule la copie cotée et paraphée fait foi.
7. Les soumissions, d’une validité de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres doivent être établies en français.
8. Les offres seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention :

**« A Monsieur le Président de Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural (CPMP/SR), Avenue Moctar Ould Daddah, Immeuble MOUNA, 2ème étage**

Et dans le coin gauche : « Offres pourl’acquisition de produits et matériel d’insémination artificielle**»**

Pli à n’ouvrir qu’en séance de dépouillement

1. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard le, le **28/05/2015 à 10 heures** en quatre (4) exemplaires dont un (1) original marqué comme tel et trois (3) copies.
2. Les soumissions doivent être accompagnées d’une garantie de soumission d’une validité de 120 jours, pour compter de la date d’ouverture des plis et d’un montant de **1.100.000** UM**.**
3. Le délai de livraison est d’un mois.
4. Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique **28/05/2015 à 10 heures**, par la Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

**La Secrétaire Général du Ministère de l’Elevage**

**Dr Fall Moktar**